



CSAL du 23 novembre 2023: Déclaration liminaire des élus CGT Finances publiques 35

La situation internationale est marquée par la guerre et la situation dramatique au Moyen Orient. La CGT a lancé le 5 octobre une campagne contre l'extrême droite, le racisme et l'antisémitisme qui a donné lieu à une journée organisée au siège de la Confédération rassemblant 450 militantes et militants.

Voici quelques extraits du discours de Sophie Binet, prononcé lors d'un rassemblement à l'initiative du Réseau d'Action contre l'Antisémitisme et tous les Racismes (RAAR), en hommage aux victimes de la nuit de cristal, lors de laquelle 70000 juifs ont été raflés et des centaines assassinés, et qui a marqué le début de la Shoah et de l'extermination de 6 millions de personnes juives ;

Nous tenons à exprimer toute la solidarité de la CGT avec la communauté juive de France victime d'actes antisémites en forte augmentation, ayant parfois de la famille en Israël victime des attaques du Hamas, et ne se sentant au final en sécurité nulle part.

- Non, la communauté juive n'est pas responsable de la politique de l'Etat d'Israël ;
- Non, rien ne justifie ou n'excuse jamais l'antisémitisme ;
- Non, critiquer la politique de l'Etat d'Israël, défendre les droits des palestiniens, ce n'est pas être antisémite ;
- Oui, il est nécessaire d'identifier l'antisémitisme, cette forme particulière de racisme et de mener des actions spécifiques pour la dénoncer.

L'histoire de l'antisémitisme est intimement liée à l'histoire de France et à l'histoire de l'occident.

Cette histoire, elle coule aussi en partie dans les veines de la CGT, qui a été dirigée pendant 40 ans par d'anciens déportés, de Georges Seguy à Henri Krasucki, juif, polonais, résistant, déporté à 18 ans à Auschwitz.

Dire que cette histoire est liée à l'histoire de France, c'est rappeler que la shoah a été amplifiée par la collaboration du gouvernement de Vichy.

Dans ces conditions, la CGT se demande comment l'extrême droite et les fils spirituels de ceux qui ont déporté 6 millions de juifs peuvent être acceptés dans des défilées contre l'antisémitisme ? Henri Krasucki mettait en garde et enjoignait à «ne pas jouer à des jeux politiques autour de la grave question du racisme et de l'antisémitisme». Et c'est exactement le problème aujourd'hui.

Pour la CGT, il s'agit donc dans la situation de:

- **Condamner clairement le terrorisme du Hamas, l'assassinat de 1400 civils israéliens et appeler à la libération immédiate des 220 otages**
- **Condamner tout aussi clairement les bombardements de Gaza qui ont déjà fait 10.000 morts palestiniens dont 5000 enfants et demander un cessez le feu immédiat sans condition.**
- **Condamner avec autant de force l'antisémitisme en cessant de le justifier par la question du conflit israélo palestinien, le racisme et l'islamophobie en rappelant sans cesse que ces questions sont au cœur des idéologies d'extrême droite et qu'il est donc de notre responsabilité de maintenir et renforcer un cordon sanitaire Républicain pour empêcher le gravissime processus de banalisation du rassemblement national qui est à l'œuvre.**

La situation sociale en France reste quant à elle marquée par l'inflation.

À l'occasion du conseil commun de la Fonction publique du 14 novembre 2023, le ministre Stanislas Guerini a ouvert la séance en répondant aux organisations syndicales sur les perspectives salariales pour 2024.

En effet, par courrier du 7 novembre, les organisations syndicales ont interpellé unanimement, le Ministre sur la nécessité de nouvelles mesures générales sur les salaires et la revalorisation des carrières. Elles ont rappelé notamment que 2024 ne pouvait pas être une année blanche face à la persistance d'une inflation soutenue.

Pour le ministre, les mesures actées depuis 18 mois couvrent 2024. Il a insisté sur leur impact budgétaire et n'envisage pas de nouvelles mesures générales à ce stade.

Toutes les organisations syndicales confrontées à la réalité des pertes du pouvoir d'achat des agents publics ont signifié leur complet désaccord face à ces choix injustes en quittant la séance.

Le gouvernement ne peut pas continuer à accentuer le décrochage des rémunérations des agents publics, ni la perte d'attractivité de la Fonction publique

À la DGFIP, le Directeur a choisi d'exclure 74 000 agents de la négociation indemnitaire, et de ne verser cette prime qu'aux 19 000 agents en 1ère ligne lors de la campagne de déclaration des locaux.

La DG verse donc des primes comme compensation après une gestion désastreuse de la mise en place de GMBI. Elle semble vouloir s'acquitter du ticket d'entrée du projet en posant un prix par tête au mal être : 500 €.

Et les agents ne sont toujours pas sortis de la galère GMBI, car les anomalies SURF restent handicapantes au quotidien, les taxes d'urbanismes ne sont toujours pas prises en charge par le système et le module ICAD n'a toujours pas été mis à jour suite à la disparition de LASCOT.

Plutôt que d'améliorer concrètement les conditions de travail et la rémunération de tous les personnels, car nous sommes toutes et tous dans le même bateau, la DG préfère diviser les agents à travers les rémunérations et les carrières et ne pas recruter à la hauteur des besoins.

Voilà comment la DG tente de se dédouaner de mauvaises conditions de travail.

Concernant la taxe d'habitation, alors que la mise à jour des bases était assurée, jusqu'à cette année, par des agents fonctionnaires formés et expérimentés, ce sont désormais les informations servies par les propriétaires des locaux dans GMBI qui sont utilisées.

Cela n'a pas été sans dommage, puisque outre une ergonomie de l'application qui a difficilement permis son appropriation par les usagers, les données primitives mises à leur disposition étaient loin d'être claires (ex de cave ou de balcon apparaissant comme des dépendances).

L'algorithme trop rapidement développé n'a pas su détecter des anomalies telles que des «bis» ajoutés aux adresses ou des doublons de taxation si le propriétaire n'a pas signalé un déménagement.

Bilan de ce nouveau ratage GMBI :

- > de nombreux avis de taxe d'habitation en secondaire envoyés par erreur aux contribuables les obligeant à faire des réclamations pour obtenir les dégrèvements,
- > une nouvelle saturation des points d'accueils, du téléphone et des mails
- > un coût certain pour l'Etat puisque les dégrèvements des sommes non dues sont à sa charge.

La CGT Finances Publiques dénonce une réforme menée sous un prisme de coût mission avant de se préoccuper d'une fiabilisation des outils. Depuis plusieurs années, les services subissent suppressions d'emplois et mise en place de réformes structurelles et techniques.

Comme pour GMBI, ces dernières provoquent un surcroît de travail alors même qu'elles servent d'alibi pour supprimer des milliers d'emplois.

Et cerise sur le gâteau:

Vous proposez de ne retenir que le vendredi 16 août comme pont naturel pour 2024, pour l'ensemble des services de la DRFiP 35.

Et vous nous demandez notre avis sur cette proposition !

La question du «pont» naturel du 10 mai 2024 a déjà fait l'objet d'un point pour avis à l'ordre du jour du CSAL du 24 mai 2023. Ce point a été validé sans aucune restriction particulière d'application. Cet avis a été publié sur Ulysse 35 comme tous les avis émis lors des CSAL.

Nous ne comprenons donc pas qu'un avis validé en CSAL du 24 mai 2023 puisse faire l'objet d'une proposition contraire de votre part.

Priver les agents de la DRFiP 35 de ce pont naturel serait pris comme une injustice doublée d'un sentiment vexatoire et de mépris du dialogue social.

Outre les services publics d'urgence indispensables à la population, nous serions la seule administration ouverte dans le département tandis qu'écoles, collèges, lycées, CAF, collectivités locales et banques seraient fermés !

D'autres directions telles que notamment celles de la Gironde, du Lot et Garonne, de la Seine-Saint-Denis ont octroyé ce pont naturel.

C'est pourquoi les agents ont signé massivement la pétition que l'intersyndicale vous remet aujourd'hui.

Les élus CGT